

Contrat Pro-Privé 2023

Tarifs à l'usage (durée + distance parcourue)

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
S*	2,50 €	22 €	120 €	0,41 €	0,22 €
M	3,00 €	27 €	150 €		
L	3,50 €	33 €	180 €		
XL	4,00 €	38 €	210 €	0,51 €	0,27 €
XXL	4,50 €	44 €	240 €		

Les prix dégressifs s'appliquent par trajet.

* Dans les villes qui proposent une offre de free-floating, ce service est facturé au quart d'heure selon tarif S + 2,5 € de prise en charge.

Modalités d'inscriptions

> **Frais d'inscription** : 40€ offerts

> **Dépôt de garantie** : 150 €

Abonnements mensuels

> **Fréquence** : 16€ offert

> **Conducteur Supplémentaire** : 2 € /conducteur (2 maximum)

Bon à savoir

> **Tout est inclus** : assurance, carburant ou dépenses d'énergie, entretien, parking à la station, lavage bi-mensuel.

> **Assurance** : franchises et options jeunes conducteurs disponibles dans l'Annexe Assurance.

> **Entre 21h et 9h du dimanche au jeudi et 23h et 9h le vendredi et samedi**, seuls les kilom.tres parcourus sont facturés (hors majorations d'assurance).

> **Réduction de 50 %** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.

> **Accédez aux 2 000 voitures du Réseau Citiz**: idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

La coopérative Citiz Provence

Citiz Provence est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Autopartage Provence, créée en 2002.

Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses fondateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis par collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA).

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 914.69 €, vous soutenez l'autopartage dans votre région.

Citiz vous offre les frais d'inscription et une remise sur l'abonnement (8 €/ part sociale, 16 € maximum).

Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé d'opérateurs locaux indépendants, proposant **2 000 voitures en autopartage dans plus de 190 villes françaises.**

Votre contrat Citiz vous permet d'accéder à toutes ces voitures : idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

Contactez-nous quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Une fois activé, votre accès dans une autre ville est permanent.

> **Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop**



Le contrat d'inscription — Pro-Privé

Entre **Autopartage Provence**, SA Coopérative d'intérêt collectif

16 avenue des Chartreux 13004 Marseille

représentée par M. Yvon ROCHE d'une part,

Et

NOM Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. mobile : E-mail :

Dénoté-e « le/la locataire », d'autre part, **qui déclare** pour lui-même, et, le cas échéant, pour le/la conducteur.trice suivant.e :

NOM Prénom

Tél. mobile : E-mail :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire) ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années ;
- **avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ci-après ;**

INSCRIPTION (cocher une des cases) :

- Je choisis le paiement mensuel, je verse un dépôt de garantie de 150 €
- Je choisis la facturation au trajet avec paiement par CB : je verse un de dépôt de garantie de 150 € ; je renseigne ma CB sur mon espace de connexion
- Je souscris une / plusieurs part(s) de 914,69 € dans la SCIC Autopartage Provence *

* A l'issue de l'assemblée Générale validant votre souscription, vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. La part sociale vous sera remboursée sur demande lors de votre départ après délai initial d'un an, sous réserve des dispositions des articles 9, 15 et 16 des statuts. Le capital minimum ne peut être inférieur à ¼ du capital maximum atteint, la sortie se faisant au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux entrants.

En cas de prise de part sociale :

- > Bulletin de souscription à compléter

ASSURANCE (voir détail en annexe - En cas d'accident) :

- Assurance classique — Franchise de 700 € / 1000 € Incline
 - Assurance + (rachat partiel) — Franchise de 200 € / 500 € Majoration horaire : voir détail en annexe
 - Jeune conducteur — Franchise de 700 € / 1000 € Majoration horaire : voir détail en annexe
- jusqu'au :

Fait à le

Le locataire

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autopartage Provence

Cachet